

de résultat. Chacun évitait de se prononcer sur les résolutions qui paraissaient toucher au domaine des négociations en vue d'un désarmement général et complet sous contrôle international, objectif unanimement accepté par l'Assemblée, l'année précédente, dans des circonstances plus propices. En dépit d'un effort énergique et soutenu, la délégation du Canada ne put faire adopter une proposition donnant suite à une initiative prise en août par la Commission du désarmement et ayant pour objet l'établissement de rouages grâce auxquels il deviendrait possible aux puissances moyennes ou petites, en particulier, de jouer un rôle en vue de la reprise prochaine des négociations. La proposition du Canada, de même que neuf autres considérées comme touchant la question des négociations de désarmement, a été renvoyée à la reprise de la session. Toutefois, l'Assemblée a adopté trois résolutions relatives aux essais nucléaires et à la multiplication des armes nucléaires. Deux de ces résolutions se référaient aux négociations en cours pour la conclusion d'un traité mettant fin pour toujours aux essais nucléaires, ainsi qu'au moratorium observé volontairement par les trois principales puissances nucléaires quant à ces essais tandis que se poursuivaient les négociations en cause. La troisième résolution invitait les États à adopter à titre provisoire des mesures limitant la dissémination des armes nucléaires en attendant la conclusion d'un accord définitif à ce sujet.

Le Canada a voté pour les trois résolutions, qui ont été adoptées à de fortes majorités. Parlant à l'appui de la résolution concernant la dissémination des armes nucléaires, le représentant du Canada a souligné qu'il importait de conclure un accord permanent de désarmement tenant compte de l'ensemble de la question des armes nucléaires. Il déclara que le Canada souhaitait, lui aussi, l'adoption de mesures temporaires en attendant la conclusion d'un accord permanent, mais que le Gouvernement canadien devrait reconsidérer sa position à cet égard s'il ne se marquait prochainement aucun progrès dans les discussions relatives au désarmement.

La Commission politique spéciale de l'Assemblée réussit à adopter une résolution unanime ayant pour but d'aider les gouvernements autrichien et italien à régler leur différend en ce qui concerne la situation de l'élément germanophone de la population de la province italienne de Bolzano (Bozen). La Commission dut cependant remettre à plus tard toute décision relative au rapport du directeur général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

La Commission politique spéciale ne put non plus se mettre d'accord sur la question de la composition du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Ce débat, auquel la délégation du Canada prit une part plus que remarquée, comportait l'examen de diverses modifications de la composition de ces organes, dont l'objet était d'accorder une plus grande place aux nouveaux États d'Asie et d'Afrique. Le Canada se prononça énergiquement en faveur d'un accroissement de la représentation asiatique et africaine par l'augmentation du nombre total des membres des deux conseils. Le bloc soviétique s'opposa à ce point de vue, ne voulant d'aucune modification avant l'admission de la Chine communiste aux